Centre Communal d’Action Sociale (CCAS)

Le CCAS d’Epône anime une action générale de prévention, de soutien et d’actions sociales dans la commune pour lutter contre les exclusions, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives en faveur des personnes âgées et handicapées, des familles, des jeunes enfants et des personnes en difficultés sociales.



Fonctionnement du CCAS

C’est un établissement public administratif et possède son autonomie financière avec son budget propre, alimenté principalement par une subvention communale.
Le conseil d’administration se réunit tous les deux mois. Il définit les orientations, décide de la mise en place des aides facultatives en garantissant une égalité de traitement.

Composition du Conseil d'administration du CCAS

Le service de l’Action sociale

Une équipe de 13 agents œuvre quotidiennement en synergie avec de nombreux partenaires institutionnels (GPS&O pour le Logement, les bailleurs sociaux, le Département, la Mission locale, le Secours catholique, le Secours populaire, les Restos du cœur, etc) pour remédier aux situations de précarité temporaires ou prolongées et favoriser l’insertion sociale.

Infos pratiques

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h15
- jeudi : fermé l'après-midi
- vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h15

Liens utiles
Composition du Conseil d'administration du CCAS
Contact

Accueil du CCAS: 75, avenue du professeur Emile Sergent
Siège administratif : 90 avenue du professeur Emile Sergent

Tél. 01 30 95 05 10
ccas@epone.fr